



Rapporteur : M. SOULABAILLE

18 - Environnement

## Observatoire de l'environnement en Bretagne - Modification de la convention constitutive

Le lundi 29 août 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs:** M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), M. MARTINS (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX)

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 22 avril 2021 ;

## Expose :

Le 22 avril 2021, l'Assemblée départementale a approuvé l'adhésion du Département au Groupement d'intérêt public Observatoire de l'environnement en Bretagne (GIP OEB) ainsi que les termes de sa convention constitutive qui a ensuite fait l'objet d'un arrêté préfectoral le 9 août 2021.

L'Assemblée générale du Groupement d'intérêt public (GIP) Observatoire de l'Environnement en Bretagne s'est réunie le 21 avril 2022 et a approuvé les six nouvelles adhésions énoncées ci-dessous :

- Arc Sud Bretagne ;
- Auray-Quiberon Communauté ;
- Dinan Agglomération ;
- Fougères Agglomération ;
- Quimperlé Communauté ;
- Rennes Métropole.

Le Département doit approuver les termes de la nouvelle convention constitutive qui intègre les six nouveaux entrants. Il est également proposé de donner délégation de signature au Président pour signer la convention constitutive à l'avenir lorsque la seule modification porte sur l'ajout ou la suppression de membres du GIP OEB.

## Décide :

- d'approuver les termes de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public Observatoire de l'Environnement en Bretagne, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toute nouvelle convention constitutive lorsque celle-ci ne contient que des modifications à l'arrivée ou au départ de membres, ce qui est le cas de la convention constitutive modifiée le 21 avril 2022.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 30 août 2022

ID : CP20220593